

**ARRÊTÉ N° ARR\_2023\_1247\_ART\_RD905\_CHOISEY**  
Portant réglementation de la circulation  
Sur une Route Départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD DOLE

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;
- VU le code de la route et notamment les articles R411-8 et R411-21-1 ;
- VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – première et huitième parties ;
- VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef de Mission Circulation Exploitation Sécurité du Conseil départemental du Jura ;
- VU la demande de l'entreprise AXIMUM COLMAR, représentée par M. Boualem AGHA en date du 20 septembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** que, pour des raisons de sécurité des usagers, des riverains et du personnel de l'entreprise, il convient de réglementer la circulation pendant les travaux de réparation de l'ouvrage d'art, sur la RD 905 sur le territoire de la Commune de CHOISEY ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** La circulation sur la **RD 905** sera réglementée de la façon suivante :

<b>Période</b>	<b>Une journée entre le lundi 09 octobre 2023 à 08h00 et le vendredi 13 octobre 2023 à 17h00</b>
<b>Localisation</b>	<b>OA 9740 : du PR 10+168 au PR 10+196</b>
<b>Restrictions</b>	<b>Restriction de circulation par alternat par piquets K10</b>

**ARTICLE 3** La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue par les soins de l'entreprise sous contrôle de l'agence routière de DOLE.

**ARTICLE 4** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5** Mme la Directrice Générale des Services du Département, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie et la SNCF sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr>, dont ampliation sera adressée à M. le Maire de CHOISEY, M. le Général de corps d'armée Gouverneur Militaire de Metz, Mme la Directrice de l'UT 39 du Conseil Régional BFC, M. le Directeur du SDIS, M. le Directeur du SMUR 25, l'Organisation des Transports Routiers Européens (OTRE) de Bourgogne et de Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports Routiers de Franche-Comté et la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs de Franche-Comté.

**ARTICLE 6** Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de DOLE à l'adresse suivante : 24 rue de la Fenotte – 39100 DOLE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

**Signature de l'arrêté**

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 28-09-2023

S<sup>2</sup>LO  
802379265

ID : 039-223900010-20230928-ARR\_2023\_1247-AR



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
des transports

# Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa  
N° 14024\*01

## Le demandeur

Particulier  Service public  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Entreprise

Nom : AGHA Prénom : Boualem  
 Dénomination : AXIMUM COLMAR Représenté par : .....  
 Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : TSA 70011  
 Code postal 6 9 1 3 4 Localité : DARDILLY CEDEX Pays : France  
 Téléphone 0 6 5 9 1 2 4 8 3 2 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....  
 Courriel : aximum-colmar2-d@delegation.sogedata.fr

## Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....  
 Code postal ..... Localité : ..... Pays : .....  
 Téléphone ..... Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....  
 Courriel : .....

## Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° .....  
 Hors agglomération  En agglomération   
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + .....  Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + .....   
 Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : D905  
 Code postal 3 9 1 0 0 Localité : CHOISEY

## Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence : .....  
 Description des travaux : Réparation sous l'ouvrage n° 9740 pi Echangeur de choisey  
 N° de chantier délivré par la Collectivité <sup>(01)</sup> : .....  
 Date prévue de début des travaux : 0 9 1 0 2 0 2 3 Durée des travaux (en jours calendaires) : 1

## Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 1 Date de début de réglementation 1 3 1 0 2 0 2 3  
 Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles   
 Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants   
 Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation   
 Basculement de circulation sur chaussée opposée   
 Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement   
 Restriction de chaussée :  
 Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue .....  
 Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s) .....

<sup>(01)</sup> N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole



## Interdiction de :

## Circuler

Véhicules légers poids lourds 

## Stationner

véhicules légers poids lourds 

## Dépasser

véhicules légers poids lourds Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

## La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur  Une entreprise spécialité 

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : ..... Représenté par : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

Code postal      Localité : ..... Pays : .....Téléphone           Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : 

Courriel : .....

## Pièces jointes à la demande

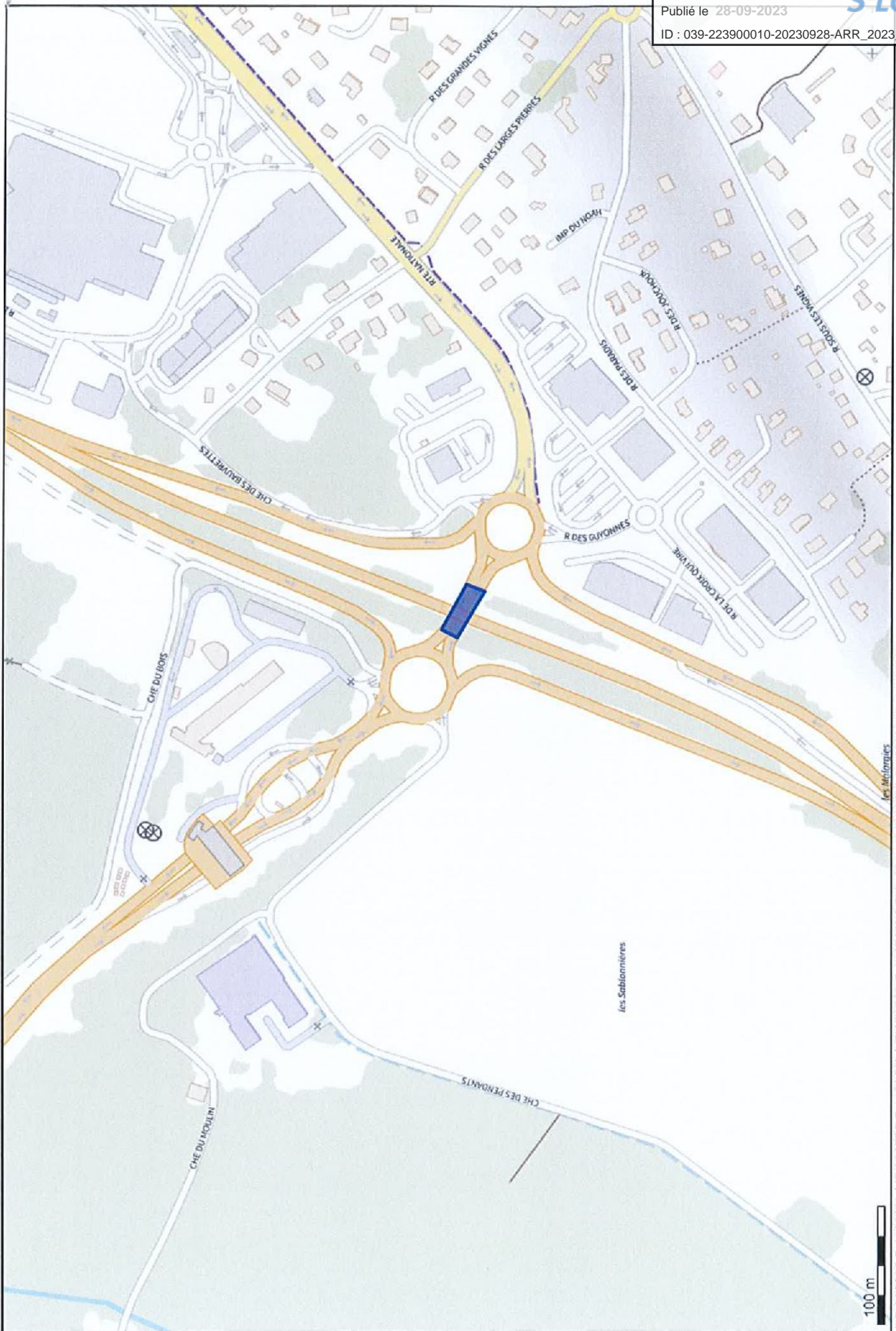
Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup> J'atteste de l'exactitude des informations fournies 

Fait à : DARDILLY CEDEX

Le : 2 0 0 9 2 0 2 3

Nom : AGHA ..... Prénom : BOUALEM ..... Qualité : .....

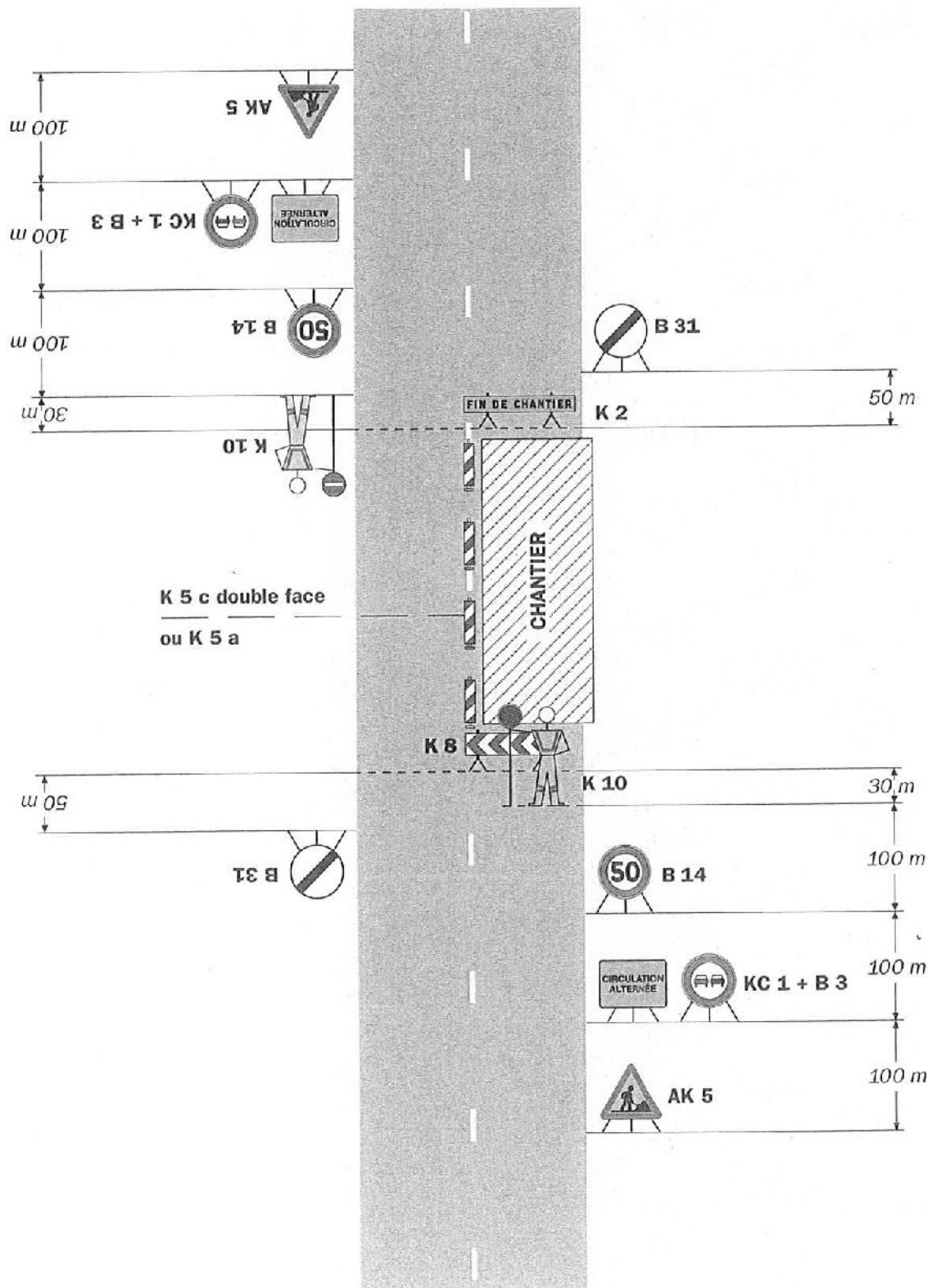


les Sablonnières  
(47.062965 5.449293);(47.062775 5.449802);(47.062636 5.449722);(47.062844 5.449201);(47.062965 5.449293);



Alternat par piquets K 10

Circulation alternée  
Route à 2 voies



**Remarque(s) :**

- Dispositif applicable uniquement de jour et sous certaines conditions : Cf. Signalisation temporaire - Les alternats.

- Un panneau B 14 de limitation de vitesse à 70 km/h peut éventuellement être intercalé entre les panneaux AK 5 et KC 1.